



CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu Hôtel de Ville - Salle du Conseil - 1er étage, le

jeudi 07 novembre 2024 à 19:00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Convocation
- Ordre du jour et note explicative de synthèse
- a. Appel nominal
- b. Désignation du secrétaire de séance
- c. Installation d'un nouveau conseiller municipal
- d. Points d'information
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 août 2024 (annexe)
- 2. Commissions permanentes municipales – Commission « Urbanisme et Travaux » : remplacement de 2 membres
- 3. Modification des membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 4. Désignation de représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs
- 5. Débat d'orientation budgétaire 2025 (annexe)
- 6. Clôture définitive du budget annexe LOCATIONS COMMERCIALES
- 7. Clôture définitive du budget annexe PARKING
- 8. Prise de participation au capital de la Société Publique Locale Nancy Sud Lorraine Aménagement
- 9. Remplacement de 2 membres extérieurs au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 10. DSP de restauration scolaire et extrascolaire – Convention d'indemnisation du délégataire en application de la théorie de l'imprévision (annexe)
- 11. Contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non Déodatien inscrits dans les écoles primaires ; et participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des enfants déodatien scolarisés dans les écoles primaires du privé sous contrat - Année 2024-2025
- 12. Rapport annuel d'activités 2023 de la Société AQUADIE, titulaire du contrat de partenariat portant sur la réalisation et l'exploitation d'un centre aqualudique pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges (annexes)
- 13. Rapport du Maire 2023 sur le contrat de partenariat avec la Société AQUADIE (annexe)
- 14. Rapport annuel 2023 de la Société DALKIA, concessionnaire de la chaufferie de Kellermann (annexe)
- 15. Rapport du Maire 2023 sur le service public de chauffage urbain (annexe)
- 16. Rapport annuel 2023 de GRDF, concessionnaire du réseau gaz de ville (annexe)
- 17. Rapport annuel 2023 de la Société ELIOR, délégataire du service public de restauration collective (annexe)
- 18. Rapport du Maire 2023 sur le service public de restauration collective (ELIOR) (annexe)
- 19. Rapport du Maire 2023 sur le service public de la fourrière automobile (TANGUY) (annexe)
- 20. Attribution d'une subvention au Groupe Arts et Traditions Populaires Les Myrtilles
- 21. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et auprès du Conseil départemental des Vosges pour la réhabilitation de la rue du Nouvel-Hôpital

- 22. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) – Phase 2
- 23. Mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- 24. Modification du tableau des effectifs
- 25. Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés publics (annexes)

Monsieur Bruno TOUSSAINT, Maire

VILLE DE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Dié-des-Vosges,
Le 29 octobre 2024,

Le Maire de Saint-Dié-des-Vosges,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

A

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Et Conseillers Municipaux
De la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Objet : Conseil municipal
Nos réf. : BT/AR/BD/SGD
P.J. : 1 pouvoir

Madame et Chère Collègue,
Monsieur et Cher Collègue,

Conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges qui aura lieu le :

Jeudi 07 novembre 2024 à 19 h 00
Salle du Conseil municipal – 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

En cas d'empêchement, je vous serais très obligé de bien vouloir m'en aviser avant la séance, conformément à la loi, ou de faire parvenir un pouvoir écrit au Secrétariat Général.

Je vous prie de croire, Madame et chère collègue, Monsieur et cher collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.




Bruno TOUSSAINT